

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

À la séance régulière du conseil tenue le 1^{er} juin 2020, à 19h30 et à laquelle sont présents : Mesdames Marielle Bérubé, Nancy Côté et Diane Parent, ainsi que Monsieur Maxime Anctil.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.
Madame Nadine Beaulieu, directrice-générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION numéro 76-20

TAUX D'INTÉRÊTS TAXES

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse détermine le taux d'intérêts annuel pour l'année 2020 à 14% et autorise le report de l'échéance des intérêts du premier versement du 1^{er} mai au 1^{er} juillet 2020; du deuxième versement du 3 août au 3 octobre 2020 et du troisième versement du 2 octobre au 2 décembre 2020.

Copie certifiée conforme donnée à Saint-Moïse, ce 3 juin 2020



Nadine Beaulieu, Directrice générale et secrétaire-trésorière